

ENDURO des MINOTS 2023

LE RÈGLEMENT

1. DESCRIPTIF DE L'ÉPREUVE :

L'enduro des Minots se déroulera le **dimanche 1er octobre 2023** sur un parcours d'une quinzaine de kilomètres (liaisons et spéciales confondues) avec 4 spéciales chronométrées.

Les catégories FFC suivantes sont concernées (âge = âge atteint en **2023**)

Catégories garçons :

- Pupilles (9-10 ans)
- Benjamins (11-12 ans)
- Minimes (13-14 ans)
- Cadets (15-16 ans)

Catégories filles :

- Pupilles (9-10 ans)
- Benjamins (11-12 ans)
- Minimes (13-14 ans)
- Cadettes (15-16 ans)

Le classement se fera au temps (temps des 4 spéciales additionnés).

La remise des plaques de cadre se déroulera à partir du samedi 30 septembre après-midi lors des reconnaissances, et le **dimanche 1er octobre** à partir de 7 h 30. Départ du village pour le 1er concurrent à 8 h 50. Le départ de la 1ère spéciale aura lieu à 9 h pour ce premier concurrent.

1. PARCOURS :

1.1. TYPE DE PARCOURS :

Le tracé de l'ENDURO DES MINOTS est conçu de telle manière que la sélection entre les concurrents se fasse sur la base des qualités suivantes :

- Le pilotage
- La polyvalence (ratio entre les facultés physiques et techniques du pilote)
- La gestion de l'effort et la lecture du terrain

Ces valeurs doivent être bien identifiées pour distinguer l'enduro à la fois de la descente et du cross-country. Pour que l'enduro trouve sa place et s'affirme comme une discipline à part entière, il convient donc de trouver un juste équilibre, à mi-chemin entre la descente et le cross-country.

Fort de ces critères, les organisateurs de l'Enduro des Minots prendront soin de :

- Proposer des tracés variés, ludiques et techniques.
- Adapter la difficulté physique et technique du parcours à l'âge des concurrents. Concrètement, le tracé de l'Enduro des Minots est forcément moins engagé, moins long, moins technique et comporte moins de dénivelé qu'un Enduro pour adultes. Toutefois, il s'adresse à des enfants d'un niveau confirmé ou expert pour leurs capacités de franchissement des difficultés
- Tracer au maximum les spéciales chronométrées sur des sentiers.

- Faire en sorte que la sélection se fasse tout à la fois sur les aptitudes techniques, la “maniabilité” et la polyvalence des concurrents.

1.2. DURÉE DES SPÉCIALES :

Les durées des spéciales chronométrées ne sont pas normalisées, tout comme leur dénivelé et leur profil. Le profil du lieu de l'Enduro des Minots fait que les spéciales ne dépasseront pas les 5 minutes.

2. LIAISONS :

2.1. RÉGLEMENTATION DES LIAISONS :

Les concurrents devront réaliser les liaisons dans un temps imparti par l'organisateur et gérer leur effort pour arriver à l'heure au départ de leur spéciale. **L'AIDE EXTÉRIEURE LORS DES LIAISONS VÉLO EST FORMELLEMENT INTERDITE, SOUS PEINE D'EXCLUSION.**

2.2. ENCADREMENT : L'épreuve se déroulant dans un rayon relativement réduit, l'organisateur ne s'engage pas à mettre en place un encadrement adulte pour gérer les enfants tout au long des parcours de liaisons (membres de l'organisation, membres encadrant des clubs présents sur l'épreuve, parents de coureurs).

3. MATÉRIEL :

3.1. VÉLO :

Le concurrent doit avoir le même vélo sur toute la durée de l'épreuve, que ce soit dans les liaisons ou dans les spéciales.

3.2. ROUES : Sont acceptées sur les épreuves de l'Enduro des Minots, les vélos équipés de roues :

- 24 pouces
- 26 pouces
- 29 pouces
- 650b (27,5 pouces)

3.3. PROTECTIONS : Par souci de sécurité, la participation à l'Enduro des Minots requiert les protections suivantes :

- Casque intégral obligatoire (les casques avec mentonnière amovible sont tolérés).
- Gants longs obligatoires.
- Dorsale ou sac à dos avec structures rigide homologués CE obligatoire.
- Genouillères obligatoires.
- Coudières recommandées
- Maillot manches longues obligatoire.

TOUT CONCURRENT NE PORTANT PAS L'INTÉGRALITÉ DES PROTECTIONS OBLIGATOIRES LISTÉES CI-DESSUS SERA EXCLU DE L'ÉPREUVE.

Par ailleurs, l'organisateur demande à chaque participant de porter son casque sur la totalité du parcours, y compris dans les liaisons. Des commissaires placés sur le parcours s'assureront du bon respect de ce point de règlement.

3.4. ASSISTANCE :

En cas de problème mécanique (casse, dysfonctionnement, crevaison) :

- Durant une spéciale chronométrée : le concurrent devra réparer seul, sans assistance extérieure, ou finir la spéciale à pieds.
- Hors spéciale (liaison ou arrivée d'une spéciale) : les concurrents pourront être aidés par un adulte, c'est à dire pour réparer le problème mécanique, et un stand tenu par un mécanicien cycle sera placé sur le village de départ.
- Une casse mécanique ne fera en aucun cas l'objet d'un nouveau départ, seul un départ différé pour la spéciale suivante pourra être accordé par le jury des commissaires.

4. DISPOSITIONS DE SECURITE :

- Parcours : L'organisateur s'engage à adapter la difficulté physique et technique du parcours à l'âge des concurrents. Concrètement, le tracé de l'Enduro des Minots est forcément moins engagé, moins long, moins technique et comporte moins de dénivelé qu'un Enduro pour adultes. Mais les difficultés techniques sont destinées à un public possédant des compétences certaines en matière de pilotage et d'engagement.
- Equipement des concurrents : Les concurrents s'engagent à porter les protections obligatoires tout au long de l'épreuve, sans quoi il sera exclu ; et l'organisateur s'engage à faire contrôler le bon port de chaque protection au départ de chaque spéciale pour chaque concurrent.

7. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Pour participer à l'épreuve de l'Enduro des Minots, il faut rassembler les conditions suivantes :

- Respecter le présent règlement.
- Avoir l'âge minimum requis
- Présenter un accord des représentants légaux.
- Présenter une Licence FFC 2020 ou Licence FFC à la journée avec certificat médical de « non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition. » suivant les conditions de validité de la fédération française de cyclisme.

8. ASPECT ENVIRONNEMENTALE :

Soyez respectueux, il en va de l'avenir de notre sport et de notre planète.

LA CHARTE DU VETETISTE :

1. Je respecte le sentier, je ne coupe pas les virages et ne crée pas de nouvelles traces.
2. Je respecte les autres usagers, je cède le passage aux randonneurs et aux cavaliers, je maîtrise ma vitesse en toute circonstance.
3. Je respecte la faune et la flore, les activités pastorales et agricoles, et ne laisse ni traces ni déchets.
4. Je ne roule que sur des sentiers ouverts et autorisés.

5. Je suis responsable, j'agis, j'informe, j'éduque, pour la sauvegarde et le maintien des sentiers.

RESPECT DES PARTICIPANTS (club, team...)

Pour vendre sur le lieu de l'épreuve, il faut absolument une autorisation du club organisateur.

Il est interdit de laisser son véhicule sur le « carré équipe » ou à l'intérieur du parc sous peine de disqualification de l'équipe entière.

Seuls sont autorisés les camping-cars et tente team sur les aires dédiées.

LA CHARTE DE L'ORGANISATEUR :

1. Un tracé réfléchi.
2. Combattre les coupes.
3. Un balisage respectueux.
4. Sensibiliser les participants.
5. Débaliser.
6. Réparer les portions détériorées.
7. Laisser la nature se reposer

Par ailleurs, sachez que les organisateurs se réservent le droit de sanctionner par une pénalité les pilotes vus par un commissaire ou un pisteur officiel, en train de jeter ses détritiques (chambre à air, emballage de barre énergétique, etc. ...) dans la nature, tout comme ils le feront pour ceux qui sortent des chemins.

9. DEROULEMENT DE LA COURSE :

Les compétiteurs devront se présenter au départ des spéciales à l'heure indiquée au dos de vos plaques de cadre. Aucun décalage ne sera admis. Le chrono de leur spéciale démarrera quoi qu'il en soit à l'heure prévue, que le pilote soit présent ou non.

Les compétiteurs en retard, notamment en cas de blessure ou de casse mécanique dûment constaté par le chef pisteur, sur décision des commissaires pourront partir après leur heure à condition d'avoir été pointés par les commissaires et de ne pas gêner le déroulement des départs.

Les compétiteurs s'engagent à réaliser le parcours dans son intégralité, sans sortir des sentiers balisés, et sans prendre un quelconque raccourci. Tout concurrent pris sur le fait par les commissaires sera sanctionné par une pénalité.

En cas de blocage de la course déclenché uniquement par les pisteurs officiels, suite à un accident dûment constaté par le responsable des pisteurs, celui-ci informera les commissaires qui autoriseront de faire repartir les concurrents gênés à la fin de grille de départs. Toutes réclamations consécutives à une gêne légère (quelques secondes) d'un concurrent par rapport ne saurait être recevable.

En cas de sortie de piste, le pilote devra absolument repartir de l'endroit exact de sa sortie de piste.

10. CLASSEMENTS DE L'ENDURO DES MINOTS :

Le coureur déclaré vainqueur sera celui ayant effectué la totalité du parcours en un minimum de temps, par cumul des chronos des spéciales.

En cas d'égalité à l'issue des 4 spéciales, les concurrents en lice pour les podiums de chaque catégorie seront départagés :

1. Par leurs temps de la seule spéciale 4
2. En cas d'égalité, par l'addition de leurs places des 4 spéciales. Le concurrent ayant obtenu le plus petit total sera classé devant.

11. Droits d'image :

Par défaut, tout concurrent s'inscrivant à l'Enduro des minots, accorde automatiquement à l'organisateur de cette épreuve le droit de réaliser et d'utiliser des photos et vidéos de lui, à des fins journalistiques ou promotionnelles.

12. Lots et récompenses

Tous les lots et récompenses obtenus, ne sont ni repris ni échangés.